

# DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

## Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le douze décembre deux mille dix-huit à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le cinq décembre deux mille dix-huit, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

### Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Marc GUYON, Michel ALLEGRET, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Jacky BETHUS, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Annie LE BIAVANT, Sébastien BARREAU, Grégory JOLIVET, Virginie BERTRAND, Alain ROUSSEAU, Yves MATHIAS, Eric BRONDY, Mireille GLORION, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

### Absents et avaient donné procuration :

MM. Marie BERNABEN, Valérie JOSLAIN, Astrid CHEVALIER, Daniel CAILLAUD, Karine IRR.

M. Grégory JOLIVET a été élu secrétaire.

Service Urbanisme

## DÉLIBÉRATION N° 2018\_85 DU 12/12/2018

**OBJET : Orouët, Concession d'aménagement, approbation du compte rendu annuel à la collectivité au 31.12.207**

**VU** les articles L300-4 et L300-5 du Code de l'Urbanisme ;

**VU** les articles L 1523-1, L1523-2, L1523-3 du Code générale des Collectivités locales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2017-57 du 05 juillet 2017 désignant la SEM ORYON comme concessionnaire de l'opération d'Orouët ;

**Rapporteur :** Monsieur GABORIT Jean-Yves, adjoint au Maire

### EXPOSÉ

La Ville a confié, par une concession d'aménagement, la réalisation d'un lotissement à Orouët, chemin du Pey Brûlé, à la SEM ORYON. Chaque année celle-ci doit établir un compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL), document soumis à l'approbation du Conseil municipal.

L'aménagement porte sur une superficie de 1 ha et la totalité du foncier sera maîtrisée en 2018. Le projet est de créer un îlot d'habitat offrant 21 de lots, desservis par une voie principale d'accès qui rejoint le chemin du Pey Brûlé et le chemin de l'Abbaye, avec un traitement paysager qui comprend des espaces verts et le maintien des haies périphériques. Parmi les 21 lots libres, 5 seront réservés à des logements locatifs sociaux.

Le bilan de l'opération est équilibré avec une participation de la ville à hauteur de 390 000 euros. Ce montant tient à la volonté de prévoir des prix de vente accessibles, de réaliser des logements locatifs sociaux et de tenir compte des frais de portage du foncier par l'EPF.

## DÉCISION

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte-rendu annuel 2017 à la Collectivité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 13 décembre 2018

**Le Maire,**

  


**André RICOLLEAU**

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE  
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN  
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE